

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04531

Numéro SIREN : 538 776 949

Nom ou dénomination : A.L.T

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/027290

Désignation de l'entreprise : ALT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 106 AVENUE TOLOSANE		31520 RAMONVILLE ST AGNE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 5 3 8 7 7 6 9 4 9 0 0 0 3 3		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31 12 20 17	
		N-1 31 12 20 16	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 20 300		AG 18 959	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT 273 377		AU 243 642	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK 262 600	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 177 275		BY 177 275	
Autres créances (3) BZ 831 730		CA 831 730	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF 8 938		CG 8 938	
Charges constatées d'avance (3)* CH 86 587		CI 86 587	
TOTAL (III) CJ 1 104 530		CK 1 104 530	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 398 207	
		262 600	
		1 135 606	
		1 274 303	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALT

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50 000.....)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	747 928
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(822 693)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(76 932)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 399
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 001
	Provisions pour charges	DQ	51 626
	TOTAL (III)	DR	56 626
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20 831
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	960 818
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 768
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	111 760
	Dettes fiscales et sociales	DY	28 598
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	434
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 131 208
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 135 606
RENVU	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 131 208
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	19 043

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FAMILIAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALT		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	FD	FE	FF		
		FG	100 149	FH	100 149	2 835 608
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	100 149	FK	100 149	2 835 608
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	420 816	23 450
	Autres produits (1) (11)			FQ	122	25 660
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	521 087	2 885 718
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	451 777	1 004 071
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	5 879	135 054
	Salaires et traitements*			FY		1 205 736
	Charges sociales (10)			FZ		511 594
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	GA	14 980	19 691
			- dotations aux provisions	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		374	
	Autres charges (12)			GE	1 427	30 304
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	474 063	2 906 823
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	47 024	(21 106)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		60	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		136	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM			
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO			
	Total des produits financiers (V)		GP		196	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	22 648	22 406	
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
	Total des charges financières (VI)		GU	22 648	22 406	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	(22 648)	(22 210)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	24 375	(43 315)	



COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ALT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	138 975			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 001			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	143 976			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	213	33 617		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	138 975			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	139 188	33 617		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 788	(33 617)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	665 062	2 885 914		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	635 899	2 962 846		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	29 163	(76 932)		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	22 648	22 406		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	369 190	21 928		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N				
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
CESSION IMMOBILISATION INCOPORELLE		138 975	138 975			
VERSEMENT CARPA		213				
PROV LITIGES PRUD'HOMAX			5 001			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : -24 764
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : 29 163
- Capitaux Propres à la clôture : 4 399

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	71 274
Total	71 274

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 628
Dettes fiscales et sociales	608
Total	5 024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	86 587
Total	86 587

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS FORMATION	100 149
Total	100 149

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	100 149
Total	100 149

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	22 648	
Dont entreprises liées	22 648	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 190.00 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 190.00€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
G3S	SAS	11 000 000	106 AVENUE TOLOSANE 31520 RAMONVILLE ST AGNE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CESSION IMMO INCORPORELLE	138 975	77500000
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAX	5 001	78750000
Total	143 976	
Charges exceptionnelles		
- CESSION IMMO INCORPORELLE	138 975	67520000
- VERSEMENT CARPA	213	67180000
Total	139 188	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTURATIONS CHARGES FILIALES	322 254
REMBOURSEMENT AXA	847
REMBOURSEMENT CVAE	46 089
Total	369 190

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	510	510	50 000	50 000	50 000
Nbre des actions ordinaires existantes	51	51	5 000	5 000	5 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 620 287	2 856 491	2 603 818	2 835 608	100 149
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	290 956-	321 696-	701 067-	58 389-	12 483-
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	311 218-	241 371-	745 760-	76 932-	29 163
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	5 705.02-	6 307.77-	140.21-	11.68-	2.50-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 102.31-	4 732.77-	149.15-	15.39-	5.83
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	34	38	38	32	
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 285 828	1 385 388	1 396 635	1 205 736	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	597 808	654 986	655 576	558 271	

A.L.T
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
Siège social : 106 Avenue Tolosane
31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE
R.C.S. TOULOUSE B 538 776 949

AGMA DU 29 JUIN 2018
COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION - Quitus au Président

L'associée unique déclare donner quitus plein et entier au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017.

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui s'élève à 29 163 Euros de la manière suivante :

- en totalité au compte de report à nouveau débiteur qui passerait ainsi de (822 693) Euros à (793 530) Euros.

Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président :
Didier MONTEGUT



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chère associée,

Conformément aux dispositions des articles 19 et 20 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation de son résultat.

Le Commissaire aux Comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de son rapport.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre société exerce des activités d'assistance aéroportuaire et de services généraux aux entreprises et plus particulièrement les activités de formations « Métiers » et « Règlementaire » nécessaire à la réalisation des prestations de l'ensemble du groupe et des clients externes.

Notre société a cessé son activité au cours de l'année 2017.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 100 149 Euros contre 2 835 608 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 521 087 Euros contre 2 885 718 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 474 063 Euros contre 2 906 823 Euros au titre de l'exercice précédent,

DM

- Le résultat d'exploitation ressort à 47 024 Euros contre (21 106) Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 Euro contre 1 205 736 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des charges sociales s'élève à 0 Euro contre 511 594 Euros au titre de l'exercice précédent. Ce montant prend en compte le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 0 Euro.

Il est précisé que la société n'a pas supporté de dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (22 648) Euros, contre (22 210) Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 24 375 Euros contre (43 315) Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 4 788 Euros, de l'impôt sur les bénéfices de 0 Euro, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 29 163 Euros contre une perte comptable de (76 932) Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 1 135 606 Euros contre 1 274 303 Euros pour l'exercice précédent.

III – FILIALES, PARTICIPATIONS, SOCIETES CONTROLEES

La société ne possède pas de filiale, n'a pas de participation dans une autre société et ne contrôle aucune société.

Nous vous rappelons que notre société est contrôlée par la société ALYZIA.

IV – ACTIONNARIAT DES SALARIES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, vous aurez à vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Il vous est précisé que ce projet de résolution est obligatoire – sa non-présentation est sanctionnée par une nullité alors même que notre société n'est pas, à ce jour, dotée d'un plan d'épargne d'entreprise.

La société n'ayant plus de salarié, cette obligation n'est pas applicable à notre société.

Nous rappelons que ce projet de résolution est présenté pour se conformer à la loi.

DM

V – MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a pas de succursale.

VI – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance en annexe du présent rapport.

VII – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Pas de perspective de reprise d'activité au cours de l'année 2018.

IX – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA CORRUPTION

Notre société mère, la société G3S-ALYZIA, a mis en place un dispositif de prévention de la corruption.

Ce dispositif étant conçu pour s'appliquer à la société G3S-ALYZIA ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, notre société est dispensée de la mise en place, à son niveau, d'un dispositif indépendant.

Le dispositif mis en place par la société G3S et depuis juillet 2017, la société G3S-ALYZIA, en sa qualité de nouvelle société-mère, comprend les mesures ci-dessous.

- signature d'une charte interne éthique et adhésion du Groupe 3S-ALYZIA au Global Compact des Nations Unies,
- signature d'une charte externe Achat RSE Fournisseurs.

Les deux chartes portant la lutte contre la corruption par l'éthique des pratiques ; le respect des normes du travail par la lutte contre le travail forcé, l'abolition du travail des enfants, le respect du principe de non-discrimination, le respect de la liberté syndicale, la protection de la santé et de la sécurité, la durée du travail et le niveau de rémunération ; et la protection de l'environnement par le respect de la réglementation environnementale, le management environnemental et la diminution des impacts sur l'environnement.

DM

- mise en place :
- d'un code de conduite définissant et illustrant les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif d'alerte interne afin de recueillir les signalements de salariés relatif aux violations du code de conduite,
- d'une Cartographie des risques, prenant la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition du groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels le groupe exerce ses activités,
- d'une procédure de gestion des tiers pour évaluer les risques provenant de tiers afin de les évaluer avant d'entrer en relation professionnelle avec eux,
- de procédures de contrôles comptables, afin de s'assurer que les livres et comptes du groupe ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif de formation afin de sensibiliser les collaborateurs du groupe ;
- d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne périodique afin de contrôler et d'évaluer l'efficacité des procédures mises en place et le cas échéant suivant la pratique, de les adapter.

X – MESURES DE LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE – OBLIGATION D'IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE EFFECTIF

Nous vous informons que conformément à l'article L 561-46 du Code monétaire et financier, notre société est soumise, depuis le 31 mars 2018, à l'obligation d'identification des bénéficiaires effectifs.

Notre société, au titre de cette obligation, est tenue de communiquer au greffier du tribunal de commerce un certain nombre d'informations. La déclaration a été faite au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE le 7 février 2018.

XI – APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant ressortir un bénéfice de 29 163 Euros.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un bénéfice de 29 163 Euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- en totalité au compte « Report à Nouveau » débiteur qui passerait ainsi de (822 693) Euros à (793 530) Euros.

DM

XII – DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

XIII – DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39 , 4 et 5, dudit code, s'élève à 608 Euros au titre de l'exercice et que l'impôt supporté à ce titre est de 202,65 Euros.

XIV – ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

XV – PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par votre société.

XVI – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nous vous informons que le tableau prévu à l'article R. 225-102 , alinéa 2, du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, a été annexé au présent rapport.

XVII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE, DENOMMEES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention prévue à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue lors de l'exercice écoulé.

XVIII – ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Nous attirons votre attention sur le fait que les capitaux propres à la date de clôture de l'exercice sous examen s'élevant à 4 399 Euros pour un capital social de 50 000 Euros, le résultat de l'exercice social ne permet pas de reconstituer les capitaux propres qui restent inférieurs à la moitié du capital social de la société.

DM

Nous vous rappelons que conformément à l'article L. 225-248 , alinéa 1er, du Code de commerce, la décision collective des associés du 2 octobre 2017 avait rejeté la dissolution anticipée de la société. En conséquence, conformément à l'article L. 225-248 , alinéa 2, du Code de commerce, la société doit au plus tard le 31 décembre 2019 avoir reconstitué ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié de son capital social.

XIX - QUITUS A VOTRE PRESIDENT

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion à votre président au titre de l'exercice sous examen.

XX – INFORMATIONS PORTANT SUR LES CONDITIONS DE REPRISE D'UNE SOCIETE PAR SES SALARIES ET SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA SOCIETE CONCERNANT LA DETENTION DE SON CAPITAL

La société n'ayant plus de salarié, cette information n'a plus à être faite.

XX – PROCEDURES RELATIVES AUX LANCEURS D'ALERTE

La société n'ayant plus de salarié, cette procédure n'a plus à être faite.

XXI – MISE EN PLACE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Nous vous rappelons que la société, comme toutes les sociétés, doit avoir mis en place au 25 mai 2018, les mesures relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Dans ce cadre, il a été mis en place divers mesures nécessaires et chaque salarié doit être informé de l'utilisation qui est faite de ces données personnelles.

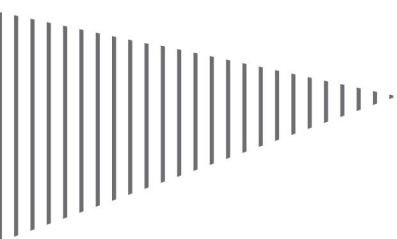
Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous prions de bien vouloir les approuver, et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Président :
Didier MONTEGUT



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	2					7						
Montant total des factures concernées (préciser TTC)	3 417,29 €	103 904,61 €	0,00 €	41,84 €	1 768,23 €	105 714,68 €	168 242,32 €	761,08 €	1 234,84 €	802,92 €	8 809,29 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,88%	26,78%	0,00%	0,01%	0,46%	27,24%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							26,23%	0,12%	0,19%	0,13%	1,37%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues					0						0	
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)					0,00 €						0,00 €	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)					- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux (préciser)						



A.L.T.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

A.L.T.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.L.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.L.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

💰 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

💰 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 19 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	20 300	18 959	1 341	4 538	3 197	70.44
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	273 377	243 642	29 735	41 518	11 783	28.38
	Immobilisations en cours				138 975	138 975	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	293 677	262 600	31 077	185 031	153 955	83.20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	177 275		177 275	576 660	399 386	69.26
	Autres créances	831 730		831 730	401 553	430 177	107.13
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	8 938		8 938	5 698	3 240	56.86
	Charges constatées d'avance (3)	86 587		86 587	105 361	18 774	17.82
	Total III	1 104 530		1 104 530	1 089 272	15 258	1.40
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 398 207	262 600	1 135 606	1 274 303	138 697	10.88

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	747 928	747 928		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	822 693	745 760	76 932	10.32
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 163	76 932	106 095	137.91
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 399	24 764	29 163	117.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques		5 001	5 001	100.00
	Provisions pour charges		51 626	51 626	100.00
	Total III		56 626	56 626	100.00
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	20 831	1 811	19 020	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	960 818	307 548	653 269	212.41
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 768	8 653	115	1.33
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 760	234 491	122 731	52.34
	Dettes fiscales et sociales	28 598	536 117	507 519	94.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	434	153 823	153 389	99.72
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 131 208	1 242 442	111 234	8.95
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 135 606	1 274 303	138 697	10.88

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 131 208

1 242 442

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	100 149		100 149	2 835 608		2 735 460	96.47
Chiffre d'affaires NET	100 149		100 149	2 835 608		2 735 460	96.47
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				1 000		1 000	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			420 816	23 450		397 366	NS
Autres produits			122	25 660		25 538	99.52
Total des Produits d'exploitation (I)			521 087	2 885 718		2 364 631	81.94
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			451 777	1 004 071		552 293	55.01
Impôts, taxes et versements assimilés			5 879	135 054		129 176	95.65
Salaires et traitements				1 205 736		1 205 736	100.00
Charges sociales				511 594		511 594	100.00
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 980	19 691		4 711	23.92
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions				374		374	100.00
Autres charges			1 427	30 304		28 877	95.29
Total des Charges d'exploitation (II)			474 063	2 906 823		2 432 760	83.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			47 024	21 106		68 129	322.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			60		60	100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)			136		136	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			196		196	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	22 648		22 406		243	1.08
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	22 648		22 406		243	1.08
2. Résultat financier (V-VI)	22 648		22 210		439	1.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 375		43 315		67 691	156.27
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	138 975				138 975	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	5 001				5 001	
Total VII	143 976				143 976	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	213		33 617		33 404	99.37
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	138 975				138 975	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	139 188		33 617		105 571	314.04
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 788		33 617		38 405	114.24
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	665 062		2 885 914		2 220 852	76.95
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	635 899		2 962 846		2 326 947	78.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	29 163		76 932		106 095	137.91

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

22 648

22 406

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : -24 764
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : 29 163
- Capitaux Propres à la clôture : 4 399

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	71 274
Total	71 274

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 628
Dettes fiscales et sociales	608
Total	5 024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	86 587
Total	86 587

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS FORMATION	100 149
Total	100 149

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	100 149
Total	100 149

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	22 648	
Dont entreprises liées	22 648	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 190.00 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 190.00€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CESSION IMMO INCORPORELLE	138 975	77500000
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	5 001	78750000
Total	143 976	
Charges exceptionnelles		
- CESSION IMMO INCORPORELLE	138 975	67520000
- VERSEMENT CARPA	213	67180000
Total	139 188	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTURATIONS CHARGES FILIALES	322 254
REMBOURSEMENT AXA	847
REMBOURSEMENT CVAE	46 089
Total	369 190

Désignation de l'entreprise :ALT

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
												3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	20 300	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	121 511	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY	11 706	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	140 160	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH	138 975	LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	412 352	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
		Autres participations							8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés							1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V			
TOTAL IV							LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	432 652	0H		0J			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	20 300	
										IX	20 300
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	121 511
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	11 706
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	140 160
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	138 975	NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	138 975	NH	273 377	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		
	Autres participations				I0		0X		0Y		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	138 975	0L	293 677		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ALT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	15 762	PF	3 197	PG	0	PH	18 959
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	85 100	QE	8 511	QF	(0)	QG	93 611
immobilisations	Matériel de transport	QH	11 706	QI		QJ		QK	11 706
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	135 053	QM	3 272	QN	0	QO	138 325
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	231 859	QV	11 783	QW	(0)	QX	243 642
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	247 621	ØP	14 980	ØQ	0	ØR	262 600

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total généralnon ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total généralnon ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total généralnon ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ALT

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	51 626	4Y		4Z	51 626	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 001	5W		5X	5 001	5Y	
	TOTAL II	5Z	56 626	TV		TW	56 626	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		O2		O3		O4		O5	
		9U		9V		9W		9X	
		O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	56 626	UB		UC	56 626	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	51 626				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK	5 001				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : ALT

31/12/2017

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALT

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

UL

UM

UN

Prêts (1) (2)

UP

UR

US

Autres immobilisations financières

UT

UV

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

VA

223

223

Autres créances clients

UX

177 052

177 052

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

ZI

Personnel et comptes rattachés

UY

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

UZ

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

VM

Taxe sur la valeur ajoutée

VB

21 134

21 134

Autres impôts, taxes et versements assimilés

VN

Divers

VP

69 468

69 468

Groupe et associés (2)

VC

739 051

739 051

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

VR

2 077

2 077

Charges constatées d'avance

VS

86 587

86 587

TOTAUX

VT

1 095 592

VU

1 095 592

VV

RENVIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice

VD

des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

VE

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

VG

20 831

20 831

à plus de 1 an à l'origine

VH

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

818

818

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

111 760

111 760

Personnel et comptes rattachés

8C

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

8E

Taxe sur la valeur ajoutée

VW

27 990

27 990

Obligations cautionnées

VX

Autres impôts, taxes et assimilés

VQ

608

608

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

960 000

960 000

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

434

434

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

1 122 440

VZ

1 122 440

RENVIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

VJ

(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VK

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS informatique

Dossier N° ALT en Euros.